



IRDA PARIS

Institut de recherche
en droit des affaires
de Paris

Revue des sommaires

Jeudi 28 novembre 2024

[Liste des revues et disponibilité à la salle de droit commercial](#)

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
200^e année
28 novembre 2024
n° 41 / 8062^e
pages 2001 à 2056



Version numérique incluse*



322441



ÉDITORIAL

2001 *Juré n° 2, Thibault de Ravel d'Esclapon*

ACTUALITÉS

- 2004 Carte bancaire (fraude) : preuve à la charge de la banque
- 2004 Contrat de transport (déménagement) : responsabilité pour pertes et avaries
- 2004 Conciliation (cessation des paiements) : portée du délai de 45 jours
- 2006 Société par actions simplifiée : adoption des décisions collectives à la majorité
- 2011 Étranger (rétention administrative) : application dans le temps de la loi du 24 janvier 2024
- 2015 Avocat (multipostulation) : non-renvoi d'une QPC

POINT DE VUE

2017 Des vertus et des vices du règlement sur l'intelligence artificielle, *Samir Merabet*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 2024 **Chronique** : Les nouvelles technologies, le législateur et la procédure pénale, *Aurélie Cappello*
- 2029 **Panorama** : Droit pénal, *Gabriel Roujou de Boubée, Catherine Ginestet, Marie-Hélène Gozzi, Jean-Paul Laborde, Solange Mirabail et Emmanuel Tricoire*
- 2042 **Notes** : Exequatur d'un jugement étranger établissant la filiation d'un enfant né par GPA : entre spécificités du contrôle et droit commun de la filiation, *note sous Civ. 1^{re}, 2 oct. 2024 [2 arrêts], Laurence Brunet et Marie Mesnil*
- 2050 Droit des confiscations : les circonvolutions de la bonne foi et de la libre disposition, *note sous Crim. 4 sept. 2024, Florian Engel*

ENTRETIEN

2056 Marie Cornu – Retour en Guyane des dépouilles kali'nas : le combat des descendants

Lefebvre Dalloz

DALLOZ

Recueil Dalloz

Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La défense Cedex
Tél. (Rédaction) 0786620357
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
KETTY DE FALCO
DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET
DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (0140645403)

• RÉDACTION

Maeïlle HARSCOUEÛT DE KERAUEL (0140645379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (0140645284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (0140645481)

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU (0786620357)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice
ventes@dalloz.fr

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER
src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 01 83 10 10 10

Directrice de clientèle Publicité : Carole MESSALATI

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicité@lefebvre-sarnut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1064,90 € TTC

Étranger : 1109 € HT

Prix au numéro : 46 € HT

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Novembre 2024

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarnut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Thibault de Ravel d'Esclapon

2001 Juré n° 2

ACTUALITÉS

2004 DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie
Carte bancaire (fraude) : preuve à la charge
de la banque, *Com. 20 nov. 2024*

Consommation
Contrat de transport (déménagement) :
responsabilité pour pertes et avaries,
Com. 20 nov. 2023

Entreprise en difficulté
Conciliation (cessation des paiements) : portée
du délai de 45 jours, *Com. 20 nov. 2024*

Liquidation judiciaire : portée d'une déclaration
d'insaisissabilité, *Com. 20 nov. 2024*

Responsabilité pour insuffisance d'actif :
personne morale dirigeant d'une SAS,
Com. 20 nov. 2024

Créance salariale (garantie) : portée
de la subrogation de l'AGS, *Com. 20 nov. 2024*

Propriété intellectuelle
Saisie-contrefaçon (irrégularité) : étendue de
la nullité du procès-verbal, *Com. 14 nov. 2024*

Société et marché financier
Société par actions simplifiée : adoption
des décisions collectives à la majorité,
Ass. plén., 15 nov. 2024

Société d'attribution d'immeubles : juste motif
de retrait d'un associé, *Civ. 3^e, 21 nov. 2024*

2006 DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance
Contrat à titre onéreux (nullité) : contrepartie
personnelle à l'engagement, *Com. 23 oct. 2024*
Assurance (automobile) : opposabilité
des clauses d'exclusion de garantie,
Crim. 19 nov. 2024

Cession de créance (retrait litigieux) : opposabi-
lité à titre subsidiaire, *Com. 20 nov. 2024*

Famille-Personne-Succession
Divorce (prestation compensatoire) : attribution
de bien en propriété, *Civ. 1^{re}, 20 nov. 2024*
Nom (prénom) : intérêt légitime
au changement, *Civ. 1^{re}, 20 nov. 2024*

2008 DROIT IMMOBILIER

Bail
Bail rural (contrôle des structures) : régime
de la déclaration préalable, *Civ. 3^e, 14 nov. 2024*
Bail rural (expulsion) : qualité et intérêt à agir,
Civ. 3^e, 14 nov. 2024

Expropriation
Droit de rétrocession (déchéance) :
constitutionnalité sous réserve du régime,
Cons. const. 22 nov. 2024

2009 DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale
Appel pénal (partie civile) : dispositions
concernant le fond du droit, *Crim. 19 nov. 2024*
Action civile (associations) : constitutionnalité
du régime, *Cons. const. 22 nov. 2024*

2011 DROIT PUBLIC

Droit administratif
Étranger (garde à vue) : prolongation de la
rétention administrative, *Civ. 1^{re}, 14 nov. 2024*
Étranger (rétention administrative) : application
dans le temps de la loi du 24 janvier 2024,
Civ. 1^{re}, avis, 20 nov. 2024

Étranger (rétention administrative) :
expiration et prolongation du délai d'un an,
Civ. 1^{re}, 14 nov. 2024

Compétence administrative (déclinatoire) :
procédure de conflit positif, *Civ. 3^e, 21 nov. 2024*

Environnement
Infraction environnementale (procédure) :
constitutionnalité sous réserve du régime,
Cons. const. 14 nov. 2024

Santé publique
Établissements sociaux et médico-sociaux :
portée de l'obligation vaccinale,
Soc. 20 nov. 2024

2014 DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Sécurité sociale
Handicap (prestation de compensation) :
compétence du département,
Civ. 2^e, 14 nov. 2024

2015 PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Profession juridique et judiciaire
Avocat (multipostulation) : non-renvoi
d'une QPC, *Civ. 2^e, 14 nov. 2024*

Voie d'exécution
Saisie immobilière (audience d'orientation) :
contestations du débiteur, *Civ. 2^e, 21 nov. 2024*



POINT DE VUE

2017

Des vertus et des vices
du règlement sur l'intelligence artificielle
par Samir Merabet



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

2021

Janus, ou le double visage de l'accord du cédé
dans la cession de contrat
par Christophe Lachière

2024

Les nouvelles technologies, le législateur
et la procédure pénale
par Aurélie Cappello

NOTES

2042

Exequatur d'un jugement étranger établissant
la filiation d'un enfant né par GPA : entre spécificités
du contrôle et droit commun de la filiation,
note sous Civ. 1^{re}, 2 oct. 2024 [2 arrêts]
par Laurence Brunet et Marie Mesnil

2050

Droit des confiscations : les circonvolutions de la bonne foi
et de la libre disposition, *note sous Crim. 4 sept. 2024*
par Florian Engel

PANORAMA

2029

Droit pénal
octobre 2023 – octobre 2024
par Gabriel Roujou de Boubée, Catherine Ginestet,
Marie-Hélène Gozzi, Jean-Paul Laborde,
Solange Mirabail et Emmanuel Tricoire



ENTRETIEN

2056

Marie Cornu – Retour en Guyane des dépouilles kal'ïnas : le combat des descendants

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également
votre revue numérique
sur Dalloz-Revues.fr



DOSSIER

DMA ET DROIT DES PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

L'application cumulative des deux textes, théoriquement possible, devrait être peu fréquente en pratique

29



À LA UNE

Sociétés - Adoption des décisions collectives de SAS par un vote minoritaire : c'est non !

4

Entreprise en difficulté - Une banque ne peut ignorer la liquidation judiciaire de l'associé en nom à qui elle a prêté des fonds

12

Question pratique - Certification des informations de durabilité : les points saillants des lignes directrices de la H2A

24



Sociétés

- 4 - Adoption des décisions collectives de SAS par un vote minoritaire
- 6 - Acte conclu en période de formation d'une société
- 7 - Garantie d'éviction due par le cédant de droits sociaux
- 8 - Notification d'une proposition de rectification à une société après sa liquidation
- 9 - Emission de BSA en cas de délégation : contenu du rapport complémentaire
- 9 - Sociétés d'administrateurs et de mandataires judiciaires

Bourse

- 11 - Inscription de titres financiers dans une blockchain

Entreprise en difficulté

- 12 - Prêt d'une banque à un associé en nom en liquidation judiciaire
- 13 - Droit propre du débiteur en liquidation judiciaire

Contrats

- 13 - Responsabilité du garagiste en cas de panne du véhicule réparé
- 14 - Cession de créance de l'entrepreneur pour les travaux sous-traités
- 15 - Remboursement des frais en cas de résolution d'une vente immobilière
- 15 - Preuve par le vendeur professionnel de l'exécution de son obligation de conseil

Finances de l'entreprise

- 16 - Prescription de l'action de la caution contre la sous-caution
- 16 - Aval d'un billet à ordre par le dirigeant de la société souscriptrice

Biens de l'entreprise

- 17 - Interdiction de revente des jeux vidéos dématérialisés
- 18 - Majoration des loyers des immeubles soumis à la loi de 1948

Consommation

- 19 - Qualité de non-professionnel d'une association

Compliance

- 19 - Action contre un concurrent qui viole le RGPD
- 20 - RGPD : notion d'intérêt légitime
- 21 - Sanctions contre la Russie : interdiction de fournir des conseils juridiques
- 22 - Secret professionnel de l'avocat et saisie

Et aussi...

- 23 - Obligation de l'expert-comptable chargé d'une mission sociale

Question pratique

- 24 - Lignes directrices de la H2A sur la certification des informations de durabilité

Veilles

- 38 - Veille législative
- 38 - Veille fiscale et sociale

**DOSSIER****29****DMA ET DROIT DES PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES**

- 30 - Les caractéristiques du DMA au regard du droit des pratiques anticoncurrentielles
- 33 - La cohabitation du DMA avec le droit des pratiques anticoncurrentielles

L'ESSENTIEL DE L'ACTUALITÉ

La finalité de l'expertise in futurum ne se confond pas avec celle de l'expertise de gestion

Cass. com. 11-9-2024 n° 22-24.160 F-B : Décisions 655

Doit être rejetée une demande d'expertise in futurum qui ne vise, en réalité, qu'à fournir au demandeur des informations sur des opérations de gestion relevant comme telles du mécanisme de l'expertise de gestion.

Reprise d'une instance interrompue et fixation au passif de la créance déclarée par le bailleur

Cass. com. 3-7-2024 n° 22-13.676 F-B : Décisions 661

Dès lors que le bailleur, qui avait demandé avant l'ouverture de la procédure collective de son locataire sa condamnation à régler des loyers impayés, a régulièrement déclaré sa créance, il peut en faire constater le principe et en fixer le montant au passif du locataire.

Annulation d'une convention de compte courant : la caution n'est pas tenue de restituer les intérêts

Cass. com. 11-9-2024 n° 23-11.534 F-B : Décisions 665

En cas d'annulation d'une convention d'ouverture de compte courant, la caution doit restituer les sommes correspondant au solde de ce compte, déduction faite de tous les frais et intérêts bancaires prévus par la convention.

Prêt viager hypothécaire : l'évaluation du bien est déterminante du consentement de l'emprunteur

Cass. 1^{er} civ. 19-6-2024 n° 22-20.533 FS-B : Décisions 666

En matière de prêt viager hypothécaire, l'estimation de la valeur du bien hypothéqué par un expert, entrée dans le champ contractuel par l'effet de la loi, est nécessairement déterminante du consentement de l'emprunteur.

Obligation d'information de la banque à l'égard de l'emprunteur sur la garantie Bpifrance souscrite

Cass. com. 12-6-2024 n° 23-11.630 F-B : Décisions 667

La banque qui accorde un prêt dont le remboursement est garanti par Bpifrance doit informer l'emprunteur des modalités de mise en œuvre de cette garantie et de son caractère subsidiaire.

Opérations de visite et saisie : les éléments remis après celles-ci échappent au contrôle du juge de l'opération

Cass. crim. 24-9-2024 n° 23-82.230 FS-B : Décisions 672

La remise volontaire de documents à l'Autorité de la concurrence après la clôture d'opérations de visite et saisie ne peut pas faire l'objet d'un recours devant le juge chargé d'apprécier la régularité de ces opérations.

Action en responsabilité dépendant d'un autre litige : le point de départ de la prescription est précisé

Cass. ch. mixte 19-7-2024 n° 20-23.527 BR : Décisions 681

Le point de départ de la prescription d'une action en responsabilité engagée pour obtenir réparation d'un dommage dépendant d'une autre procédure diffère selon qu'il s'agit d'une action principale ou d'une action récursoire de l'auteur du dommage contre un coauteur : dans le premier cas, la prescription court à compter de la décision juridictionnelle devenue irrévocable ; dans le second cas, le délai court à compter de l'assignation initialement délivrée par la victime à l'auteur du dommage.

Actualité des procédures collectives, n° 19 du 22 novembre 2024

Sommaire du numéro

Repère

RÈGLEMENT AMIABLE AGRICOLE

Éligibilité au règlement amiable agricole : à quand la remise en cause de la conception subjective ?

N° 220 - Par Christine LEBEL

[Consulter le PDF](#)

Alertes

PRÉVENTION ET TRAITEMENT AMIABLE | RÈGLEMENT AMIABLE AGRICOLE

Exercice d'une activité agricole sous forme de société commerciale et exclusion du règlement amiable agricole

N° 221

[Consulter le PDF](#)

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | COMPENSATION

Quand la cession de créances vient perturber le paiement autorisé par compensation !

N° 222 - Par Laurence FIN-LANGER

[Consulter le PDF](#)

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | SALARIÉS

Compétence du TJ de Paris pour statuer sur le litige d'un salarié inventeur et procédure collective

N° 223 - Par Laurence FIN-LANGER

[Consulter le PDF](#)

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | SALARIÉS

Le défaut de cause réelle et sérieuse, sanction de l'imprécision de l'offre personnalisée de reclassement

N° 224

[Consulter le PDF](#)

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | SALARIÉS

Une reconnaissance du coemploi désormais possible dans un réseau de distribution mais toujours aussi difficile

N° 225

[Consulter le PDF](#)

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | SALARIÉS

Présomption de validité d'un licenciement d'un salarié en arrêt pour accident du travail en cas d'arrêt définitif et total de l'activité résultant d'une liquidation judiciaire

N° 226

[Consulter le PDF](#)

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | SALARIÉS

Suite et fin de l'affaire Metaleurop pour les salariés

N° 227

[Consulter le PDF](#)

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | SALARIÉS

AGS et préjudice d'anxiété

N° 228

[Consulter le PDF](#)

SORT DE L'ENTREPRISE, DES DIRIGEANTS ET DES TIERS | CLÔTURE DE LA PROCÉDURE

Droits des créanciers après clôture : ne pas confondre liquidation amiable et liquidation judiciaire

N° 229

[Consulter le PDF](#)

SORT DE L'ENTREPRISE, DES DIRIGEANTS ET DES TIERS | RESPONSABILITÉ POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

Il appartient aux juges du fond de vérifier si la faute reprochée n'est pas une faute de négligence

N° 230 - Par Jocelyne VALLANSAN

[Consulter le PDF](#)

SORT DE L'ENTREPRISE, DES DIRIGEANTS ET DES TIERS | SANCTIONS CIVILES

Les conclusions écrites du ministère public doivent être notifiées au dirigeant poursuivi pour insuffisance d'actif et faillite personnelle

N° 231

[Consulter le PDF](#)

COMPÉTENCE, PROCÉDURE ET VOIES DE RECOURS | PROCÉDURE

Le technicien de la procédure collective : une mission purement technique

N° 232

[Consulter le PDF](#)

La Semaine Juridique - édition Générale (JCP G), n° 47 du 25 novembre 2024

Sommaire du numéro

La Semaine du droit

ÉDITO

Mieux juger les violences faites aux femmes

N° 1369 - Par Gwenola JOLY-COZ et Éric CORBAUX

[Consulter le PDF](#)

LES ACTEURS | FAMILLE

Nous nous sommes tant aimés : anatomie du divorce

N° 1370 - Par Anaïs COIGNAC

[Consulter le PDF](#)

LIBRES PROPOS | JUSTICE

Innover pour mieux juger

N° 1371 - Par Isabelle LAUQUÉ et Denys BAILLARD

[Consulter le PDF](#)

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE | MEUBLÉS DE TOURISME

Renforcement des outils de régulation des meublés de tourisme

N° 1372

[Consulter le PDF](#)

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE | MAJEURS PROTÉGÉS

Mandats de protection future : mise en place du registre spécial

N° 1373

[Consulter le PDF](#)

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE | FILIATION

Reconnaissance possible en France d'un lien de filiation établi à l'étranger entre un enfant né d'une GPA et un parent sans lien biologique

N° 1374

[Consulter le PDF](#)

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE | JOURNAL OFFICIEL

Journal officiel du 14 au 20 novembre 2024

N° 1375

[Consulter le PDF](#)

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE | COUR DE CASSATION

Arrêts P de la Cour de cassation du 4 au 10 novembre 2024

N° 1376

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | SOCIÉTÉS PAR ACTIONS SIMPLIFIÉES

[Augmentations de capital en SAS : fin de la saga !](#)

N° 1377 - Par Clara LAVIELLE

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | JOURNAL OFFICIEL

[Journal officiel du 14 au 20 novembre 2024](#)

N° 1378

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | SÉCURITÉ SOCIALE

[Recouvrement : la nullité de la mise en demeure fait obstacle au paiement des sommes dues](#)

N° 1379 - Par Thierry TAURAN

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | TRAVAIL

[Prolongation de l'expérimentation relative au travail à temps partagé aux fins d'employabilité](#)

N° 1380

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | AIDE SOCIALE

[Prestation de compensation : conditions de l'emploi direct de la tutrice par sa fille handicapée](#)

N° 1381

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | JOURNAL OFFICIEL

[Journal officiel du 14 au 20 novembre 2024](#)

N° 1382

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | COUR DE CASSATION

[Arrêts P de la Cour de cassation du 4 au 10 novembre 2024](#)

N° 1383

[Consulter le PDF](#)

PUBLIC ET FISCAL | ENVIRONNEMENT

[Les pouvoirs utiles du juge de l'autorisation environnementale](#)

N° 1384 - Par Lucienne ERSTEIN

[Consulter le PDF](#)

PUBLIC ET FISCAL | SANTÉ PUBLIQUE

[De nouvelles règles pour améliorer le repérage et l'accompagnement des personnes présentant des TND et favoriser le répit des proches aidants](#)

N° 1385

[Consulter le PDF](#)

PUBLIC ET FISCAL | ENVIRONNEMENT

[Ratification de l'accord se rapportant à la Convention sur le droit de la mer et à l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale](#)

N° 1386

[Consulter le PDF](#)

PUBLIC ET FISCAL | JOURNAL OFFICIEL

Journal officiel du 14 au 20 novembre 2024

N° 1387

[Consulter le PDF](#)

PUBLIC ET FISCAL | COUR DE CASSATION

Arrêts A du Conseil d'État et P de la Cour de cassation du 4 au 10 novembre 2024

N° 1388

[Consulter le PDF](#)

INTERNATIONAL ET EUROPÉEN | DROIT AU RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

Non reconnaissance de la double maternité

N° 1389 - Par Frédéric SUDRE

[Consulter le PDF](#)

INTERNATIONAL ET EUROPÉEN | ENTREPRISES

Une actrice peut être une entreprise... aux fins de la lutte contre les retards de paiement

N° 1390 - Par Dominique BERLIN

[Consulter le PDF](#)

INTERNATIONAL ET EUROPÉEN | IMPARTIALITÉ

Les deux aspects de l'impartialité d'un tribunal

N° 1391 - Par Dominique BERLIN

[Consulter le PDF](#)

INTERNATIONAL ET EUROPÉEN | RESPONSABILITÉ CIVILE

Publication de la directive sur la responsabilité des produits défectueux au JOUE

N° 1392

[Consulter le PDF](#)

INTERNATIONAL ET EUROPÉEN | DESSINS ET MODÈLES

Protection des dessins ou modèles : publication de nouvelles règles

N° 1393

[Consulter le PDF](#)

INTERNATIONAL ET EUROPÉEN | TRAVAILLEURS DES PLATEFORMES

Amélioration des conditions de travail des travailleurs des plateformes

N° 1394

[Consulter le PDF](#)

INTERNATIONAL ET EUROPÉEN | EXCEPTIONS DE PROCÉDURE

Existence d'une situation de litispendance en matière d'obligations alimentaires

N° 1395 - Par Alain DEVERS

[Consulter le PDF](#)

INTERNATIONAL ET EUROPÉEN | CONCURRENCE

Tollé dans l'affaire Illumina/Grail par la Cour de justice de l'UE et retour sur une histoire pleine de rebondissements

N° 1396 - Par Adrienne BONNET

[Consulter le PDF](#)

EN RÉGION | CONSTRUCTION

Jurisprudence relative aux désordres affectant un élément d'équipement : application dans le temps

N° 1397

[Consulter le PDF](#)

EN RÉGION | PROCÉDURE CIVILE

Péremption d'instance et droit d'accès au juge

N° 1398

[Consulter le PDF](#)

La Semaine de la doctrine



L'ÉTUDE | VIOLENCES CONJUGALES

Contrôle coercitif : quelles réponses pénales en Angleterre, aux États-Unis et en France ?

N° 1399 - Par Bruno ANCEL

[Consulter le PDF](#)

CHRONIQUES | DROIT DES BIENS

Droit des biens

N° 1400 - Par Hugues PÉRINET-MARQUET

[Consulter le PDF](#)

CHRONIQUES | RESPONSABILITÉ CIVILE

Responsabilité civile

N° 1401 - Par Cyril BLOCH et Jonas KNETSCH

[Consulter le PDF](#)

LA VIE DES IDÉES | OUVRAGE

Droit de l'interruption volontaire de grossesse

N° 1402

[Consulter le PDF](#)

LA VIE DES IDÉES | OUVRAGE

Gwenola Joly-Coz, une haute magistrate, féministe et essayiste

N° 1403

[Consulter le PDF](#)

La Semaine du praticien



INFORMATIONS PROFESSIONNELLES | ORGANISATION JUDICIAIRE

Circulaire relative aux attachés de justice et assistants spécialisés

N° 1404

[Consulter le PDF](#)

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES | AVOCATS

Le CNB plaide pour une modernisation de la communication dans la procédure pénale

N° 1405

[Consulter le PDF](#)

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES | AIDE JURIDIQUE

Guide du CNB sur l'aide juridictionnelle et l'accès au droit pour les avocats

N° 1406

[Consulter le PDF](#)

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES | COUR EDH

Exécution des arrêts de la Cour EDH : nouvelle fiche thématique

N° 1407

[Consulter le PDF](#)

La Semaine Juridique - Entreprise et affaires (JCP E), n° 48 du 28 novembre 2024

Sommaire du numéro

Échos de la pratique

NUMÉRIQUE

3 QUESTIONS - IA : un Think Tank pour les directions juridiques et avec les directions juridiques

N° 901 - Par Xavier CARBASSE , Stanislas RICHUILLEZ , Domitille HUART et Nicolas LE ROSSIGNOL

[Consulter le PDF](#)

TRAVAIL

Un service aide les entreprises à évaluer et à améliorer leurs politiques RH en fournissant des comparaisons pertinentes et actualisées

N° 902

[Consulter le PDF](#)

BIBLIOGRAPHIE

Code des entreprises en difficulté

N° 903

[Consulter le PDF](#)

BIBLIOGRAPHIE

IA générative et professionnels du droit

N° 904

[Consulter le PDF](#)

DONNÉES CHIFFRÉES

Évolution du télétravail

N° 905

[Consulter le PDF](#)

Actualités

AFFAIRES | BANQUE

Les négligences graves d'un utilisateur d'un instrument de paiement n'exonèrent pas le prestataire de services de paiement du respect de ses obligations

N° 906

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | CAUTIONNEMENT

Précision sur la faculté de retrait litigieux

N° 907

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | ENTREPRISE

Lancement des « obligations de transition » pour financer la décarbonation des PME et ETI

N° 908

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ

Privilège des créances salariales et subrogation des institutions de garanties

N° 909

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ

Responsabilité pour insuffisance d'actif et représentants permanents des dirigeants personnes morales

N° 910

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ

Vente sur saisie possible en cas de déclaration d'insaisissabilité inopposable au créancier

N° 911

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ

Quand le liquidateur réclame le paiement d'une créance dont le montant correspond à des travaux non réalisés

N° 912

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ

Pas de faute de gestion pour le débiteur qui ne déclare pas la cessation des paiements en cas d'ouverture d'une procédure de conciliation

N° 913

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | MARCHÉ PUBLIC

Possibilité pour le candidat évincé de demander l'annulation du contrat conclu pendant la suspension liée au recours précontractuel

N° 914

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | NUMÉRIQUE

Nouvelles exigences de cybersécurité horizontales pour les produits comportant des éléments numériques

N° 915

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | PROFESSION

Commissaires de justice, notaires et avocats : modification de plusieurs dispositions statutaires

N° 916

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

[Protection des dessins ou modèles : les nouvelles règles sont publiées](#)

N° 917

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | PROTECTION DU CONSOMMATEUR

[Surendettement des particuliers et respect du principe du contradictoire](#)

N° 918

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | PROTECTION DU CONSOMMATEUR

[Protection des consommateurs et des données personnelles : la CNIL et la DGCCRF renforcent leur coopération](#)

N° 919

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | PROTECTION DU CONSOMMATEUR

[Adoption par le Sénat d'une proposition de loi visant à renforcer la protection des consommateurs contre le démarchage téléphonique](#)

N° 920

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | RESPONSABILITÉ CIVILE

[La directive sur la responsabilité des produits défectueux est publiée au JOUE](#)

N° 921

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | TRANSPORT

[Précision sur les cas d'exonération de la responsabilité du transporteur de marchandises endommagées](#)

N° 922

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | TRANSPORT

[Réserves émises après la livraison: absence de présomption de responsabilité du transporteur](#)

N° 923

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | CONTRAT DE TRAVAIL

[Incarcération du salarié : pas un obstacle à la prescription du solde de tout compte non signé](#)

N° 924

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | HYGIÈNE ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

[Obligation vaccinale des salariés des établissements de santé et suspension du contrat de travail : la Cour de cassation tranche](#)

N° 925

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | RÉMUNÉRATION

[Adoption par l'Assemblée d'une proposition de loi prolongeant la dérogation d'usage des titres-restaurant pour tout produit alimentaire](#)

N° 926

[Consulter le PDF](#)

FISCAL | FISCALITÉ DES ENTREPRISES

Obligation de facturation électronique pour les entreprises : la DGFIP a mis à jour ses fiches informatives sur la réforme

N° 927

[Consulter le PDF](#)

FISCAL | FISCALITÉ IMMOBILIÈRE

La loi renforçant les outils de régulation des meublés de tourisme est publiée

N° 928

[Consulter le PDF](#)

FISCAL | TAXES DIVERSES

OCDE : les SEQE trouvent un nouveau souffle sur fond de ralentissement de la fiscalité carbone consécutivement à la crise énergétique

N° 929

[Consulter le PDF](#)

Études et commentaires



AFFAIRES | ENTREPRISE

RSE : focus sur le dialogue avec les parties prenantes

N° 1345 - Par Étienne KOWALSKI et Jean CAPPELIÉ

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

La SAS et le triomphe de la majorité

N° 1346 - Par Bruno DONDERO

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | LIQUIDATION JUDICIAIRE

Insaisissabilité de la résidence principale : durée de la protection de l'entrepreneur individuel après cessation d'activité

N° 1347 - Par Adeline CERATI

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | PROTECTION DU CONSOMMATEUR

La nullité du contrat conclu hors établissement pour défaut d'information relative à la possibilité de recourir à un médiateur de la consommation

N° 1348 - Par Jean-Denis PELLIER

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | BANQUE

Droit bancaire

N° 1349 - Par Nicolas MATHEY

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | BREVET

L'obligation de divulguer l'origine des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés dans les demandes de brevets

N° 1350 - Par Camille MARÉCHAL POLLAUD-DULIAN

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | CONGÉS

Quels droits à congés payés au titre des arrêts de travail antérieurs à la loi du 22 avril 2024 ?

N° 1351 - Par Cécile TERRENOIRE

[Consulter le PDF](#)

Les sanctions non fiscales des fautes de nature fiscale du dirigeant de l'entreprise défailante

N° 1352 - Par Thierry FAVARIO

[Consulter le PDF](#)

BULLETIN JOLY SOCIÉTÉS

ACTUALITÉ DU DROIT DES SOCIÉTÉS

À LA UNE

SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

La majorité reste la majorité, même dans une SAS ! → PAGE 22

Hervé LE NABASQUE

DROIT COMMUN

Signification à une société : visons juste... visons simple ! → PAGE 10

Thibaut DUCHESNE

DOCTRINE

Réforme du régime de la dissolution-confusion et de la liquidation → PAGE 50

Bruno DONDERO

Panorama des dispositifs de partage de la valeur → PAGE 54

Jean-Eudes BUNETEL et Olivia RAULT-DUBOIS

Le retour en grâce de la théorie du vote utile → PAGE 61

Vincent RAMONÉDA

SOMMAIRE

ÉCLAIRAGE

- BJS20316 • **Réforme des sociétés d'exercice des professions libérales : quelques problèmes de mise en œuvre** 5
Bastien BRIGNON et Jean-François BARBIÈRI

DROIT COMMUN

- BJS203m3 • **La réticence dolosive du cédant de contrôle excuse toujours l'erreur du cessionnaire : un principe excessif ?** 8
Marie CAFFIN-MOI – Cass. com., 18 sept. 2024, n° 23-10.183, F-B
- BJS203m1 • **Signification à une société : visons juste... visons simple !** 10
Thibaut DUCHESNE – Cass. 2^e civ., 12 sept. 2024, n° 22-13.949, F-B
- BJS20319 • **Société en formation : application du nouveau régime** 13
Bruno DONDERO – Cass. com., 9 oct. 2024, n° 23-12.401, F – Cass. 3^e civ., 17 oct. 2024, n° 22-21.616, F-D
- BJS203m2 • **L'entreprise face à l'appropriation frauduleuse de données par un ancien salarié** 16
Laurent SAENKO – Cass. crim., 5 juin 2024, n° 22-86.361, F-D
- BJS20318 • **Injonction ordonnée dans le cadre du dispositif LCB-FT et droit au procès équitable** 20
Michel STORCK – Cass. com., 18 sept. 2024, n° 22-20.771, F-B

SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

- BJS203n2 • **La majorité reste la majorité, même dans une SAS !** 22
Hervé LE NABASQUE – Cass. ass. plén., 15 nov. 2024, n° 23-16.670, BR

SOCIÉTÉS DE PERSONNES ET AUTRES GROUPEMENTS

- BJS203k9 • **De la nécessité de convoquer le curateur de l'associé protégé** 29
Jean-Christophe PAGNUCCO – Cass. com., 18 sept. 2024, n° 22-24646, F-B
- BJS203k7 • **Retour sur la distinction du titre et de la finance lors de la cession des parts sociales d'un époux commun en biens** 32
Estelle NAUDIN – CA Poitiers, 2^e ch. civ., 2 juill. 2024, n° 22/02062
- BJS20317 • **La mise à disposition d'un bail rural, un double apport déguisé ?** 34
Jean-François BARBIÈRI – Cass. 3^e civ., 26 sept. 2024, n° 23-13.893, FS-B

RESTRUCTURATION DES SOCIÉTÉS EN DIFFICULTÉ

- BJS203m8 • **Insuffisance d'actif et frais de réalisation : dettes nées après le jugement** 36
Bastien BRIGNON – Cass. com., 23 oct. 2024, n° 23-15.365, FS-B
- BJS203m0 • **Responsabilité pour insuffisance d'actif : précisions sur la « simple négligence »** 38
Olivier MARAUD – Cass. com., 2 oct. 2024, n° 23-15.995, F-B

BJS203k2 • Cessation d'activité de l'entrepreneur et maintien de l'insaisissabilité de la résidence principale	40
Bernard SAINTOURENS – Cass. com., 11 sept. 2024, n° 22-13482, F-B	

CHRONIQUE

BJS203m7 • Droit fiscal (juin-oct. 2024)	43
Sous la direction de Régis VABRES	

DOCTRINE

BJS203n3 • Réforme du régime de la dissolution-confusion et de la liquidation	50
Bruno DONDERO	
BJS203m6 • Panorama des dispositifs de partage de la valeur	54
Jean-Eudes BUNETEL et Olivia RAULT-DUBOIS	
BJS203m4 • Le retour en grâce de la théorie du vote utile	61
Vincent RAMONÉDA	

DOCTRINE

Le juge et la transition climatique : analyse critique de l'arrêt du 9 avril 2024 de la Cour européenne des droits de l'Homme dans l'affaire des « Aînées pour le climat »

Noëlle Lenoir

Pourquoi les dépôts bancaires sont des prêts d'une nature particulière

Jean-François Quievy

JURISPRUDENCE

GPA et filiation du parent d'intention : derniers rebondissements

(Cass. 1^{re} civ., 2 oct. 2024, n° 22-20.883 –
Cass. 1^{re} civ., 2 oct. 2024, n° 23-50.002 –
Cass. 1^{re} civ., 14 nov. 2024, n° 23-50.016)

Véronique Legrand

Prêt en devise : rappels des règles intéressant la prescription des différentes actions utiles (CA Colmar, 24 juill. 2024, n° 23/03820)

Jérôme Lasserre Capdeville

PRATIQUE

Télétravail : vers un rétropédalage des entreprises ?

Béatrice Renard Marsili

DOCTRINE

LPA203l0 **Le juge et la transition climatique : analyse critique de l'arrêt du 9 avril 2024 de la Cour européenne des droits de l'Homme dans l'affaire des « Aînées pour le climat »**

PAGE 5

Noëlle Lenoir

L'arrêt de la Cour européenne des droits de l'Homme Verein Klimaseniorinnen Schweiz et autres contre Suisse du 9 avril 2024 répond positivement aux principaux arguments rituellement avancés par les requérants individuels et les organisations non gouvernementales dans les procès pour « inaction climatique », en l'espèce contre l'État suisse. En condamnant la Suisse pour violation de l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'Homme sur le droit à une vie privée et familiale normale, la Cour a d'abord jugé que les ONG se donnant pour objet de lutter contre le changement climatique devaient pouvoir par principe accéder au prétoire, eu égard à la gravité du phénomène climatique qualifié de « sujet de préoccupation pour l'humanité tout entière ». Ensuite et surtout, en l'absence de mention des enjeux climatiques dans la Convention, la Cour a fait découler du consensus dégagé par divers textes issus notamment de la soft law (recommandations et rapports de l'ONU) l'existence d'un « droit à un environnement sain » dont le respect doit s'apprécier à l'aune des droits garantis par la Convention européenne des droits de l'Homme. Cette décision particulièrement créative, qui réalise une extension de compétences de la Cour en matière climatique, n'est pas sans poser problème au regard du principe de subsidiarité par ailleurs réaffirmé par un protocole annexé en 2013 à la Convention. Ce qui explique pourquoi, pour la première fois, le Parlement et le Conseil fédéral suisses ont cru bon de rappeler la primauté du peuple suisse dans la fixation des objectifs climatiques du pays.

LPA203k9 **Soutien accordé au père qui ne vit plus avec la mère de son enfant**

PAGE 12

Isabelle Corpart

En droit de la famille, un homme devient père quand son épouse ou sa compagne accouche, mais également grâce à une adoption. Les couples avec enfants peuvent toutefois décider de se séparer ou bien subir la perte du compagnon en raison d'un décès. Il y a différentes formes de séparation, car pour les époux il s'agit d'un divorce et pour les personnes non mariées d'une cessation de la vie en couple. La place des pères peut alors se voir fragilisée voire supprimée. Toutefois, le législateur a mis en place différentes mesures pour leur accorder des droits tout en maintenant leurs devoirs, car il ne faut pas que la place des pères s'efface devant celle des mères. Il est important que les hommes ayant des enfants puissent garder des liens avec eux.

LPA203k7 **L'enquête réalisée à l'occasion d'une procédure disciplinaire – Regards croisés droit public/droit privé**

PAGE 15

Marilyn Maudet-Bendahan et Louis-Marie Le Rouzic

Lorsque des règles communes trouvent à s'appliquer dans les relations salariés/employeurs et administration/agent public, il est de bon ton de le signaler. C'est en matière d'enquête interne, préalable éventuel à une sanction disciplinaire, que les pratiques convergent.

LPA203k4 **La condition de la cohabitation dans le régime de la responsabilité civile parentale**

PAGE 23

Adama Zoromé

Le régime spécial de la responsabilité civile parentale continue de retenir l'attention. Longtemps considérée comme une condition d'exercice de l'autorité parentale et, partant, de la mise en œuvre de la responsabilité civile parentale, la notion de « cohabitation » est désormais interprétée comme la conséquence de l'exercice conjoint de l'autorité parentale, laquelle emporte pour chacun des parents un ensemble de droits et de devoirs. Ce nouveau visage de la « cohabitation » a pour conséquence de faire de l'exercice de l'autorité parentale la condition fondamentale du régime de la responsabilité civile des parents du fait de leur enfant mineur. Cela s'accorde non seulement avec les hypothèses de séparation des parents, mais aussi procure plus de garanties d'indemnisation aux victimes des dommages causés par l'enfant. Le présent article étudie le passé et le présent de la condition de la cohabitation dans le régime de la responsabilité civile parentale.

LPA203k2 **Les cours d'appel, pionnières d'une meilleure protection des petites entreprises dans la conclusion de contrats de location financière hors établissement**

PAGE 34

Agathe Geeraerts

Dans le cadre de contrats conclus hors établissement, les cours d'appel françaises qualifient de consommateurs les petites entreprises de moins de cinq salariés dont l'activité principale n'est pas celle objet du contrat. Sous la sanction de la nullité du contrat, les règles du droit de la consommation imposent la transmission au consommateur de nombreux documents et informations. En matière de location financière, le non-respect de ces exigences consuméristes entraîne pourtant des conséquences sur l'intégralité de l'opération tripartite et présente, dès lors, un risque juridique particulier pour tous ses acteurs.

Systématiser la reconnaissance de la qualité de consommateur aux petites entreprises, exerçant hors du cadre de leur activité principale, permettrait de rééquilibrer les rapports entre des acteurs économiques n'ayant pas le même poids dans la négociation commerciale et d'alléger le contentieux lié aux clauses abusives.

LPA203j9 **L'inventaire immobilier de l'État : un service public essentiel mais mal connu**

PAGE 39

Serge Surin

Depuis le domaine de la couronne jusqu'au patrimoine républicain en France, la gestion immobilière de l'État n'a jamais cessé d'être une fonction régaliennne portée par l'État lui-même. Cependant, le récent projet de la Direction de l'immobilier de l'État (DIE) consistant à confier la gestion du patrimoine de l'État à une foncière, société anonyme, semble vouloir changer la donne. Mais, pour permettre à une telle entreprise de voir le jour, une mission essentielle de l'État, jusque-là invisible, fait surface ; il s'agit de la mission d'inventaire de l'immobilier de l'État. La présente étude a pour objectif d'analyser ce service public essentiel mais qui demeure dans l'ombre de Bercy et des autres ministères cogestionnaires.

LPA203j7 **L'extension des limites du droit à la preuve au détriment du principe de loyauté de la preuve en droit pénal**

PAGE 47

Alev Comert

L'adage « pas de preuve, pas de droit » est l'adéquation exprimant le rôle de l'élément probatoire pour la bonne administration de la justice. En effet, à défaut de démontrer les allégations soutenues, la cause est dépourvue de véracité et ne peut être reconnue par la loi. En dépit de ce rôle, la législation nationale ne comporte pas un régime juridique spécifique de la preuve en droit pénal. Le principe de la liberté de la preuve en matière criminelle est la pierre angulaire de la justice pénale, suscitant contentieux et intérêt depuis de nombreuses années.

LPA203j5 **Pourquoi les dépôts bancaires sont des prêts d'une nature particulière**

PAGE 55

Jean-François Quievy

S'ils ne correspondent pas à des dépôts irréguliers du droit civil, les dépôts bancaires à vue ne peuvent s'analyser simplement en des prêts à la consommation octroyés par la clientèle aux établissements de crédit. Nonobstant l'acuité des arguments de cette thèse ancienne et la vanité des objections qui lui ont été portées, elle mérite d'être affinée : car, au vrai, les dépôts à vue sont des prêts accessoires à la mise à disposition, naguère facultative, aujourd'hui nécessaire, de services de paiement à la clientèle.

JURISPRUDENCE

LPA203l1 GPA et filiation du parent d'intention : derniers rebondissements

PAGE 64

Véronique Legrand

Cass. 1^{re} civ., 2 oct. 2024, n° 22-20.883 – Cass. 1^{re} civ., 2 oct. 2024, n° 23-50.002 – Cass. 1^{re} civ., 14 nov. 2024, n° 23-50.016

Le vent jurisprudentiel semble tourner en faveur des personnes ayant recours à une gestation pour autrui (GPA) à l'étranger. En premier lieu, par deux arrêts du 2 octobre 2024 promis au Bulletin et au rapport, la Cour de cassation a déterminé les éléments qui doivent figurer dans une décision étrangère constatant la filiation d'un enfant né par GPA conformément au droit local, pour admettre qu'une telle décision produise des effets en France. Elle fixe ainsi des garanties pour s'assurer de l'éthique du processus. Lorsque la décision permet de vérifier ces éléments, elle peut être revêtue de l'exequatur, ce qui conduit à reconnaître en France la filiation ainsi établie. Jusqu'alors, le contentieux était confiné à la transcription de l'acte d'état civil établi à l'étranger, laquelle se heurtait à l'exigence de réalité biologique exigée par l'article 47 du Code civil. C'est la première fois que la Cour de cassation se positionne sur la reconnaissance et les effets d'un jugement étranger de filiation par GPA. En second lieu, un arrêt du 14 novembre 2024, lui aussi promis au rapport de la Cour de cassation règle la question de la conformité à l'ordre public d'un jugement canadien qui établit la filiation d'un enfant à l'égard d'une femme qui a eu recours à une mère porteuse avec les gamètes de deux tiers donneurs.

LPA203k8 Faute de déclaration préalable pour un changement de destination sans travaux, il y a faute

PAGE 70

Marion Villar

Cass. crim., 3 sept. 2024, n° 23-85489

Commets une faute le propriétaire d'un immeuble destiné à l'usage d'hôtel-restaurant qui le loue comme une habitation pérenne sans s'être soumis à la procédure de déclaration préalable, au titre d'un changement de destination, et cela, même sans travaux.

LPA203k3 Prêt en devise : rappels des règles intéressant la prescription des différentes actions utiles

PAGE 74

Jérôme Lasserre Capdeville

CA Colmar, 24 juill. 2024, n° 23/03820

D'abord, la jurisprudence retient, de manière régulière, que le point de départ du délai de prescription de l'action en nullité absolue commence à courir le jour de la signature de l'acte supposé nul. Ensuite, la demande tendant à voir réputer non écrite une clause abusive sur le fondement de l'article L. 132-1 du Code de la consommation n'est pas soumise à la prescription quinquennale de l'article 2224 du Code civil. En outre, le point de départ du délai de prescription quinquennale de l'action, fondée sur la constatation du caractère abusif de clauses d'un contrat de prêt libellé en devise étrangère, en restitution de sommes indûment versées, doit être fixé à la date de la décision de justice constatant le caractère abusif des clauses. Enfin, le délai de prescription de l'action en indemnisation d'un dommage résultant d'un manquement au devoir de mise en garde commence à courir, non pas à la date de conclusion du contrat de prêt, mais à la date de l'exigibilité des sommes au paiement desquelles l'emprunteur n'a pas été, n'est pas ou ne sera pas en mesure de faire face.

LPA203k0 **Le masque Intersport a plongé : la Cour de cassation confirme le parasitisme du produit phare de Decathlon**

PAGE 79

Marie Liens

Cass. com., 26 juin 2024, n^{os} 22-17647 et 22-21497 – Cass. com., 26 juin 2024, n^o 23-13535
*Le 26 juin 2024, la Cour de cassation a rendu deux arrêts à visée pédagogique, contribuant à définir les contours du parasitisme, notion évanescence s'il en est. Elle l'a tantôt accueilli, dans l'affaire Decathlon contre Intersport sur la reprise d'un masque de plongée, tantôt écarté, dans l'affaire opposant Maisons du Monde à Auchan sur la reprise d'un décor vintage sur de la vaisselle.
Pour répondre à la question « quand peut-on parler de parasitisme ? », la Cour de cassation approfondit les deux conditions qualifiant cette forme de déloyauté que sont la valeur économique identifiée individualisée et la volonté du tiers de se placer dans le sillage du parasité. Une démarche particulièrement utile pour toutes les entreprises qui ont pris des risques en misant énergie, temps et investissements sur un produit ou un concept innovant et qui font face à sa reprise, sans pouvoir se reposer sur la protection d'un droit de propriété intellectuelle, ni sur la sanction d'un risque de confusion par la concurrence déloyale. C'était précisément le fondement de la dernière chance pour Decathlon, dans la mesure où la contrefaçon de son modèle avait été écartée et où les deux masques, certes ressemblants, étaient loin de se confondre.*

LPA203j8 **Aggravation du dommage, du préjudice et du sort des victimes en matière de prescription**

PAGE 81

Adam Gabsi-Bernard

Cass. 2^e civ., 11 juill. 2024, n^o 23-10688
Dans un arrêt rendu le 11 juillet 2024, la deuxième chambre civile de la Cour de cassation décide que la victime d'une aggravation d'un dommage corporel ne peut bénéficier du jeu de l'article 2226 du Code civil que si « la responsabilité de l'auteur prétendu du dommage a été reconnue et le préjudice initial déterminé ». On peut regretter que cette motivation sème le doute sur les conditions exactes qui doivent être remplies pour bénéficier de l'article 2226 du Code civil tout en laissant entendre à la victime d'un dommage corporel particulièrement grave que celle-ci n'aurait pas apporté la preuve de son accident. Cette limite jurisprudentielle posée à l'autonomie des prescriptions, difficilement lisible, n'apparaît ni fondée sur la lettre de la loi ni sur une véritable nécessité pratique.

PRATIQUE

LPA203k5 **Télétravail : vers un rétropédalage des entreprises ?**

PAGE 86

Béatrice Renard Marsili

Le télétravail, nécessairement mis en place par accord entre le salarié et l'employeur, ne peut être supprimé que par accord des parties.

Pour soumettre un article à la rédaction, merci d'adresser votre fichier à l'adresse suivante :
redaction@lextenso.fr

BULLETIN JOLY

ENTREPRISES

EN DIFFICULTÉ

ACTUALITÉ DU DROIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

À LA UNE

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Revirement sur le sort du compte courant du débiteur
en liquidation judiciaire → PAGE 21

Karl LAFAURIE

CRÉANCIERS ET PROPRIÉTAIRES

L'obligation pour le débiteur de mentionner dans la liste
de l'article L. 622-6 du Code de commerce toutes les créances,
même celles qu'il conteste → PAGE 36

Gérard JAZOTTES

RÈGLEMENT EUROPÉEN ET AUTRES SOURCES

Clap de fin pour le privilège de juridiction de l'article 14
du Code civil en matière d'insolvabilité internationale → PAGE 52

Eugénie FABRIÈS-LECEA

DOCTRINE

Exercice en société des professions d'administrateur judiciaire et
de mandataire judiciaire : parution du décret d'application
de l'ordonnance du 8 février 2023 → PAGE 56

Bastien BRIGNON

SOMMAIRE

ÉCLAIRAGE

- BJE201s6 • **L'élargissement du droit japonais des sûretés réelles classiques à d'autres formes de « sûretés »** 5
Akito UNO

PRÉVENTION ET TRAITEMENT AMIABLE

- BJE201s3 • **Confidentialité de la conciliation *versus* cotation Banque de France** 10
Marie-Hélène MONSÉRIÉ-BON – Cass. com., 3 juill. 2024, n° 22-24.068, FS-B

SAUVEGARDE ET REDRESSEMENT JUDICIAIRE

- BJE201s5 • **La transmission universelle de patrimoine se plie (toujours) aux règles des procédures collectives** 13
Jean-Baptiste BARBIÈRI – Cass. com., 2 oct. 2024, n° 23-14.912, F-B
- BJE201s0 • **L'associé détenteur d'une minorité de blocage sous les fourches caudines de la sauvegarde** 15
Thierry FAVARIO – Cass. com., 11 sept. 2024, n° 24-12.371, F-D

LIQUIDATION JUDICIAIRE

- BJE201r9 • **De la possibilité d'attirer en justice une association ultérieurement à la clôture de ses opérations de liquidation amiable** 18
Jean-Christophe PAGNUCCO – Cass. com., 2 oct. 2024, n° 23-16.317, F-D
- BJE201s1 • **Revirement sur le sort du compte courant du débiteur en liquidation judiciaire** 21
Karl LAFAURIE – Cass. ass. plén., 11 sept. 2024, n° 23-12.695, FS-B

CRÉANCIERS ET PROPRIÉTAIRES

- BJE201q2 • **Régularité de la déclaration de créance adressée à un associé du mandataire judiciaire désigné dans la procédure collective** 25
David LEMBERG-GUEZ – Cass. com., 3 juill. 2024, n° 23-10.067, F-B
- BJE201q7 • **Inexécution du bail commercial après l'ouverture de la procédure collective : une résiliation de plein droit vidée de sa substance !** 28
Karl LAFAURIE – Cass. com., 12 juin 2024, n° 22-24.177, FS-B
- BJE201s7 • **Les exceptions à l'arrêt des poursuites : importants rappels de la Cour de cassation** 31
Bernard SAINTOURENS – Cass. com., 12 juin 2024, n° 19-14.480, F-B – Cass. com., 3 juill. 2024, n° 22-13.676, F-B

BJE201r5 • L'obligation pour le débiteur de mentionner dans la liste de l'article L. 622-6 du Code de commerce toutes les créances, même celles qu'il conteste	36
Gérard JAZOTTES – Cass. com., 3 juill. 2024, n° 23-15.715, F-B	

DROIT PROCESSUEL

BJE201q9 • Attribution de compétence territoriale et affacturage ou le respect des conventions face à la procédure collective	39
Thibaut DUCHESNE – Cass. com., 3 juill. 2024, n° 23-11.414, F-B	

PÉRIODE SUSPECTE, RESPONSABILITÉS ET SANCTIONS

BJE201q1 • Florilège de solutions intéressant le délit de banqueroute	42
Jérôme LASSERRE CAPDEVILLE – Cass. crim., 5 juin 2024, n° 23-80048, F-D	
BJE201r2 • L'annulation des paiements en période suspecte entre faveur et rigueur pour le créancier	45
Corinne SAINT-ALARY-HOUIN – Cass. com., 12 juin 2024, n° 22-24.212, F-D – Cass. com., 12 juin 2024, n° 23-13.360, F-B	
BJE201r8 • Un rappel : l'excuse de « simple négligence » est d'application immédiate	49
Thierry FAVARIO – Cass. com., 2 oct. 2024, n° 23-15.995, F-B	

RÈGLEMENT EUROPÉEN ET AUTRES SOURCES

BJE201q3 • Clap de fin pour le privilège de juridiction de l'article 14 du Code civil en matière d'insolvabilité internationale	52
Eugénie FABRIÈS-LECEA – Cass. com., 12 juin 2024, n° 22-16.626, FS-B	

DOCTRINE

BJE201s9 • Exercice en société des professions d'administrateur judiciaire et de mandataire judiciaire : parution du décret d'application de l'ordonnance du 8 février 2023	56
Bastien BRIGNON	
BJE201s2 • Caractérisation du défaut de tenue d'une comptabilité dans le cadre des sanctions commerciales du livre VI du Code de commerce	59
Christophe DELATTRE	

DOSSIER

- BJE201R4 • L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ENTREPRENEUR INDIVIDUEL FACE À LA DÉFAILLANCE ÉCONOMIQUE : REGARDS CROISÉS ET PERSPECTIVES** **64**
Université de Corse, février 2024
Sous la direction scientifique de **Sophie ATSARIAS-DUMAS**
- BJE201r3 • L'entrepreneur individuel et les outils spécifiques de traitement des difficultés en matière agricole** **65**
Le regard de l'enseignant chercheur
Mathilde DOLS-MAGNEVILLE
- BJE201r6 • Résidence principale et défaillance économique** **70**
Le regard du consultant en droit de l'insolvabilité
Myriam CAZAJUS
- BJE201s8 • Le rôle du mandataire judiciaire dans la procédure collective de l'entrepreneur individuel** **75**
Le regard du praticien du droit de l'insolvabilité
Bernard ROUSSEL

PRATIQUE P. 17

IMMOBILIER

Le pacte de préférence sans durée à l'épreuve du temps : réflexions autour de la dernière jurisprudence

par *Elisa Muller***ACTUALITÉS** P. 5

PERSONNES / FAMILLE

Réalisation de travaux par l'usufruitier et libéralité rapportable

PERSONNES / FAMILLE

Prescription de l'action en réduction relative à une succession ouverte avant le 1^{er} janvier 2007

PROFESSIONS

Point de départ de la prescription de l'action en responsabilité à l'encontre du notaire

PROFESSIONS

La négociation immobilière : apprendre, partager, grandir... ensemble !

DOCTRINE P. 25

ENTREPRISE

Cession d'actions : un CERFA peut valoir ordre de mouvement

par *Julia Heinich***CHRONIQUES** P. 31

DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

Droit notarial de l'Union européenne

par *Cyril Nourissat*

ACTUALITÉS P. 5

À LA UNE

DEF222x7 ■ Réalisation de travaux par l'usufruitier et libéralité rapportable

À LA UNE

DEF222x9 ■ Prescription de l'action en réduction relative à une succession ouverte avant le 1^{er} janvier 2007

ACTES COURANTS - IMMOBILIER

DEF222x2 ■ Permis de louer : adaptation des dispositions réglementaires relatives aux sanctions

FAMILLE - PATRIMOINE

DEF222x3 ■ Compte personnel d'épargne de retraite complémentaire et droit à récompense

FISCAL

DEF222x4 ■ Précisions relatives à la définition de la première cession de l'usufruit temporaire soumise à taxation particulière

PROFESSION

DEF222x5 ■ Point de départ de la prescription de l'action en responsabilité à l'encontre du notaire

ÉCHOS PRO

DEF222s4 ■ La négociation immobilière : apprendre, partager, grandir... ensemble !

PRATIQUE P. 17

QUESTIONS-RÉPONSES

DEF222v9 ■ Le pacte de préférence sans durée à l'épreuve du temps : réflexions autour de la dernière jurisprudence par **Elisa Muller**

DOCTRINE P. 25

DEF222r0 ■ Cession d'actions : un CERFA peut valoir ordre de mouvement par **Julia Heinich**

CHRONIQUES P. 31

DEF222w8 ■ Droit notarial de l'Union européenne par **Cyril Nourissat**

VIE PRO P. 40

OFFRES ET DEMANDES P. 45

INDICES P. 48

À la une

L'évolution du statut de juriste assistant vers celui d'attaché de justice : un enjeu de reconnaissance et de stabilité professionnelle

note par Julien FAIDHERBE sous D. n° 2024-965, 30 oct. 2024

Les juristes assistants, dont le rôle de soutien technique et juridique auprès des magistrats est aujourd'hui crucial, connaissaient jusqu'alors une précarité professionnelle que le décret du 30 octobre 2024 vise à atténuer en ouvrant la voie à un statut d'attaché de justice revalorisé.



© Sebastian Duda_AdoobeStock

Technique

Obtenir le paiement de ses honoraires ? Une procédure simplifiée et améliorée

par Benjamin PITCHO

Jurisprudence

La mise en balance des droits par la Cour de cassation au secours de l'illicéité d'un moyen de preuve

note par Guillaume LEROY sous Cass. soc., 25 sept. 2024

Prolongation exceptionnelle de la détention provisoire d'un accusé renvoyé devant la cour criminelle départementale : l'impossible équation ?

note par Pierre GAGNOUD sous Cass. crim., 2 oct. 2024 et Cass. crim., 10 juill. 2024

Gazette Spécialisée

DROIT DES ASSURANCES

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• David NOGUÉRO

Professeur à l'université Paris Cité (IDS – UMR-INSERM 1145)

• Xavier LEDUCQ

Avocat au barreau de Paris, cabinet CRTD & Associés

AVEC LA PARTICIPATION DE

Caroline CERVEAU-COLLIARD, Michel EHRENFELD, Philippe GIRAUDEL et Bélinda WALTZ-TERACOL



Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

Présidente du Conseil scientifique :

Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie

Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck
et Samuel Seroc

Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : relationsclients@lextenso.fr

Publicité : julien.combaud@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2024

- Prix TTC au n° : 20 €

+ frais de port

- Abonnement France (un an) :

Journal seul : 591,16 € TTC

Recueils + table seuls : 576,87 € TTC

Journal, recueil + table : 795,36 €

Abonnement feuilletable numérique : 254,23 € TTC

- Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 669 €

Journal, recueil + table : 892 €

Abonnement feuilletable numérique : 249 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : [@LextensoAvocat](https://twitter.com/LextensoAvocat)

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplirprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 708 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris).
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon
suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.
Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant
unique permettant de retrouver directement l'article
via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

- GPL470o2 ■ Devenir magistrat en service extraordinaire 3
- GPL470n4 ■ Didier Migaud défend ses arbitrages dans le nouveau site de l'ENM 5
- GPL470n5 ■ À Bordeaux, une permanence d'accès au droit dédiée au handicap 6
- GPL469y4 ■ Tribulations d'un avocat français et de son client... le justiciable ! libres propos par Stéphane FERTIER 8

Technique

- GPL470o9 ■ Obtenir le paiement de ses honoraires ? Une procédure simplifiée et améliorée par Benjamin PITCHO 10


Retour sur

- GPL470o4 - La confraternité entre avocats, un principe parfois malmené par Miren LARTIGUE 14

Doctrine

- GPL470c9 ■ L'évolution du statut de juriste assistant vers celui d'attaché de justice : un enjeu de reconnaissance et de stabilité professionnelle note par Julien FAIDHERBE sous D. n° 2024-965, 30 oct. 2024 16

Jurisprudence

- GPL470o6 ■ La mise en balance des droits par la Cour de cassation au secours de l'illicéité d'un moyen de preuve note par Guillaume LEROY sous Cass. soc., 25 sept. 2024 20
- GPL469z0 ■ Prolongation exceptionnelle de la détention provisoire d'un accusé renvoyé devant la cour criminelle départementale : l'impossible équation ? note par Pierre GAGNOUD sous Cass. crim., 2 oct. 2024 et Cass. crim., 10 juill. 2024 23
- GPL470d0 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation par Catherine BERLAUD 26
- GPL470c5 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 32
- GPL469w4 ■ Chronique de jurisprudence des procédures civiles d'exécution par Claude BRENNER et Jean-Jacques ANSAULT <https://lext.so/GPL469w4>  35

Gazette Spécialisée

DROIT DES ASSURANCES

35

Sous la responsabilité scientifique de
David NOGUÉRO et Xavier LEDUCQ

Avec la participation de

Caroline CERVEAU-COLLIARD, Michel EHRENFELD, Philippe GIRAUDEL
et Bélanda WALTZ-TERACOL